



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE

Séance du 18 mars 2021

DELIBERATION N° 2021/02

Désignation du dernier représentant du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe au conseil d'administration de l'office de l'eau de Guadeloupe

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 18 mars 2021, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'utilisateurs, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 portant modification de la composition du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;
- **Vu** la délibération modificative n°2020/15 portant renouvellement des membres absents au Comité de l'eau et de la biodiversité ;
- **Vu** la délibération N°2021/01 portant sur la mise en place de l'élection du dernier représentant des communes et établissements publics du Comité de l'eau et de la biodiversité au conseil d'administration de l'office de l'eau par voie dématérialisée ;
- **Considérant** le renouvellement de certains membres du CEB en application de l'article 15 de son règlement intérieur, ainsi que la désignation de nouveaux membres suite à l'expiration de leur mandat ;

PREND ACTE que Mesdames BASTRAUD, GRANDISSON, GUIOUGOU et Monsieur ANSELME étant déjà représentant·e·s au conseil d'administration de l'Office de l'eau de Guadeloupe, seuls Messieurs LOUISY et BARON peuvent être élus ;

PREND ACTE de la candidature de M. BARON ;

DÉCIDE

M. Adrien BARON est désigné en tant que représentant du Comité de l'eau et de la biodiversité au conseil d'administration de l'Office de l'eau de Guadeloupe.

La liste des représentants du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe au conseil d'administration de l'Office de l'eau de Guadeloupe est ainsi la suivante :

Représentants du conseil régional

- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- M. Jean-Claude NELSON

Représentants du conseil départemental

- M. Rémy SENNEVILLE
- M. Marcel SIGISCAR

Représentants des communes ou autres groupements de collectivités ayant compétence dans le domaine de l'eau :

- M. Jacques ANSELME
- Mme Géraldine BASTARAUD
- Mme Éliane GUIOUGOU
- Mme Marianne GRANDISSON
- M. Adrien BARON

Représentants des milieux socioprofessionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux :

- la directrice de l'établissement public du parc national de Guadeloupe ou son représentant
- M. Harry PLACIDE

Représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux (3 membres) :


- M. Harry OLIVIER
- M. Gérard BERRY
- M. Gilles LEBLOND

Représentants des services de l'État :

- Le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant
- Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- Le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant

Fait et délibéré à Basse-Terre le 1^{er} avril 2021,

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO